



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 25 Juin 2014

Date de la convocation 13 Juin 2014	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Centre Aquatique Intercommunal du Clermontais - CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : Mme REVERTE Françoise, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.GUELTON Jacques, M.MALLET Denis, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA René, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, Mme PRULHIERE Yolande, M.DÔ Laurent, , Mme OLLIE Sophie, Mme GREGOIRE Arielle, Mme PASSIEUX Marie FONTES : M.BRUN Olivier, Mme PASSET Eliane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent, PERET : M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, Mme DELMAS Louisiane, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald,</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. BERNARDI à Mme REVERTE Françoise, M.REVEL Claude à M.VIALA Daniel M.BARON Bernard à M.RUIZ Salvador, Mme ROBERT Laure à M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth à Mme MARTINEZ ROQUES Micaela,</p>

Objet : Convention pluriannuelle d'objectifs – Théâtre du Clermontais scène conventionnée pour le théâtre dans l'espace public 2014-2016 – Autorisation de signature.

Monsieur MALLET rappelle aux membres du conseil communautaire que la convention, adoptée en avril par la DRAC, le Département et la Région, fixe le cadre de l'aide apportée par ces trois partenaires à l'action du Théâtre intercommunal. Elle permet d'assurer un montant minimum de subvention pour les exercices 2014, 2015 et 2016 (60 000€ pour l'Etat – DRAC Languedoc-Roussillon, 81 000€ pour la Région Languedoc-Roussillon, 50 000€ pour le Département) et fixe au Théâtre un cahier des charges à respecter (qualité artistique de la programmation, nombre de spectacles par an...)

Il précise que la signature de cette convention permet d'être un des 10 théâtres soutenus financièrement et labellisés par l'Etat dans la Région Languedoc-Roussillon.

Le conventionnement « pour le théâtre dans l'espace public » signifie que le Théâtre intercommunal est notamment soutenu financièrement pour sa programmation hors les murs, dans la rue, sur des places ou dans des lieux non prévus pour le spectacle vivant. Cela viendra renforcer un projet qui se veut fédérateur et de qualité.

Monsieur le Président soumet le rapport aux membres du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur MALLET, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de partenariat à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais, la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Languedoc-Roussillon, le Département et la Région telle que présentée en pièce annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20140701-2014-06-25-02-DE
Date de télétransmission : 02/07/2014
Date de réception préfecture : 02/07/2014